

Champignons lignicoles menacés : comment les favoriser ?

web@kbnl.ch ⌚ mardi 5 mars 2019

Oscar Röllin, Claude Boujon, Jean-Jacques Roth, Colette Perret-Gentil, Emmanuelle Favre, Bertrand von Arx

Situation initiale et objectifs

Pluteus aurantiorugosus (Trog.) Sacc., champignon protégé et en danger, a fructifié spontanément en octobre 2014 sur un tronc pourri de peuplier, déposé le long d'une route en forêt, sur un sol humide (fig. 1). L'idée est alors venue de déposer d'autres troncs à proximité, provenant d'arbres abattus dans le canton de Genève, pour tenter de créer de futurs biotopes potentiels pour cette espèce et pour d'autres champignons lignicoles menacés, car les vieux arbres morts, principalement de feuillus, manquent dans nos forêts (Senn-Irlet et al. 2007). Septante quatre troncs, principalement de peuplier et de chêne, mais aussi trois marronniers et un saule, parfois de plus d'un mètre de diamètre, ont été déposés sur les deux côtés de la route (fig. 2). Le dépôt des troncs a aussi permis d'éviter le stationnement des voitures non désiré le long de cette route. Une collaboration sur la base d'un mandat a été instaurée entre l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et la Société mycologique de Genève (SMG) afin d'effectuer un suivi mycologique mensuel des espèces fongiques fructifiant sur ces troncs.



Fig. 1: *Pluteus aurantiorugosus* (Trog.) Sacc., champignon protégé et en danger, qui a fructifié spontanément sur un tronc pourri de peuplier déposé le long d'une route en forêt (photo: Claude Boujon, SMG).



Fig. 2: Septante quatre troncs, principalement de peuplier et de chêne, mais aussi trois troncs de marronniers et un de saule, ont été déposés des deux côtés d'une route, en forêt, sur sol humide, pour tenter de créer de futurs biotopes potentiels pour des champignons lignicoles menacés (photo: Claude Boujon, SMG).



Fig. 3: *Spongipellis spumeus* (Sow.: Fr.) Pat., un polypore en danger (catégorie EN) fructifiant sur un tronc de peuplier de grand diamètre (photo: Jean-Jacques Roth, SMG).

Résultats intermédiaires

À fin 2017, après plus de trois ans de suivi, 86 espèces de champignons ont été recensées. Beaucoup d'entre elles fructifient sur plusieurs années, souvent en abondance et sur plusieurs troncs simultanément. Chaque année de nouvelles espèces apparaissent. Les espèces menacées répertoriées se répartissent dans les catégories suivantes de la liste rouge (Senn-Irlet et al. 2005) : CR, 1 espèce ; EN, VU et NT, 5 espèces dans chacune de ces catégories (fig. 3). Notons encore six autres espèces considérées comme rares ou assez rares dans la littérature et non mentionnées dans la liste rouge. Ces troncs ont donc déjà permis à un grand nombre d'espèces de champignons de fructifier, dont 18,8% sont dans la liste rouge. Il est prévu de continuer cette collaboration et cette étude jusqu'à la dégradation finale des troncs. Un renouvellement sera ensuite mis en place pour garantir l'habitat des espèces, mais le suivi scientifique reste à définir.

Financement

Cette mesure est partiellement prise en charge par le canton de Genève et la commune de Versoix. Le service du paysage et des forêts de

l'OCAN et la commune de Versoix ont mis à disposition des troncs de feuillus de gros diamètre, le service de la biodiversité (OCAN) a octroyé un mandat financier à la SMG pour les suivis et les rapports effectués. À noter le rôle crucial des membres bénévoles de la SMG sans lesquels ces suivis ne pourraient être réalisés.

Conseils pour les cantons qui souhaiteraient mettre en place ce type de mesure

Favoriser des troncs, ou morceaux de troncs, de feuillus de plus de 50 cm de diamètre, provenant d'arbres abattus récemment. Déposer les troncs (marqués) dans un terrain humide et non desséché par le soleil. Cartographier ces emplacements. Mettre en place ces mesures avec la commune et les forestiers pour faire connaître la présence des troncs et signaler qu'ils ne devront pas être manipulés (ou alors très délicatement en cas de stricte nécessité), sinon au moins les informer. S'assurer de l'accord des propriétaires des terrains. S'assurer de la collaboration avec des mycologues chevronnés (sociétés de mycologie) si un suivi mycologique est désiré.

Interlocutrice :

Emmanuelle Favre

Office cantonal de l'agriculture et de la nature

Rue des Battoirs 7

1205 GENEVE

022 388 55 39

emmanuelle.favre@etat.ge.ch

Bibliographie:

Senn-Irlet B, Bieri G, Egli S (2007). Liste rouge. Champignons supérieurs. Liste rouge des espèces menacées en Suisse. OFEV et WSL, Berne.